

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965

VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU la loi de Finances n°64-40 du 31 Décembre 1964, notamment son article 23 ;

SUR le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE

Article 1er.- Est ratifié le décret n°141/PR/MFAE/DB. du 21 Décembre 1965 autorisant des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur du Budget National Gestion 1965.

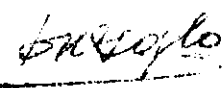
Article 2.-La présente ordonnance sera exécutée comme Loi d'Etat./.-

Fait à COTONOU, le 8 Février 1966

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,


Christophe SOGLO


N. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - Ministères 8 - MFAE 4 -
DGF-DB-CF-DC- 8 - Trésor 4 - SGG 4
Grande Chanc. 1 - IAA 2 - JORD 1.